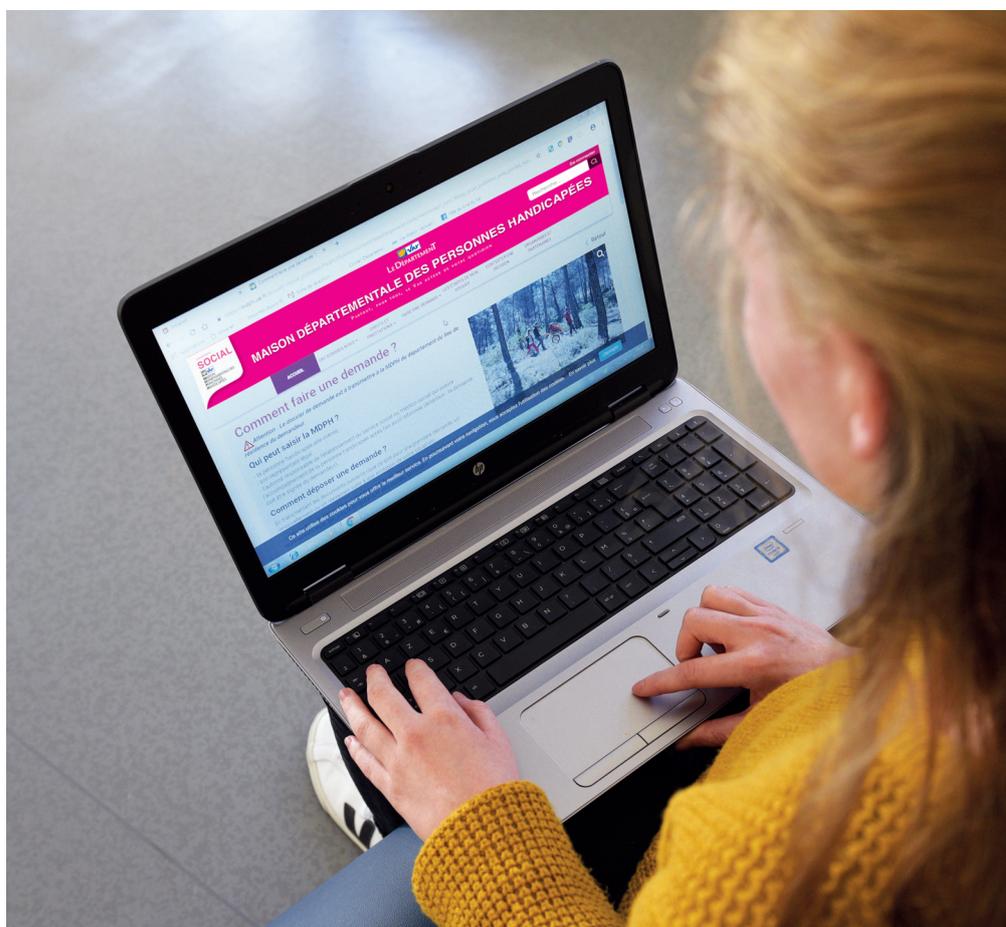


HANDICAP : RENDEZ-VOUS LE 10 FÉVRIER POUR LA JOURNÉE « ACCÈS AUX DROITS POUR TOUS » DANS LE VAR

En amont de la journée nationale dédiée au handicap du 11 février, le Département du Var et la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), seront mobilisés auprès de la préfecture, de partenaires et d'associations, vendredi 10 février au Collège Django Reinhardt à Toulon.



CONTACTS

► Emilie de la BOUVRIE

Tél. 06 20 14 56 36

► Lilia CACCIA

Tél. 07 86 46 55 296

► Roxane BEAUVAIS

Tél. 06 10 74 23 13

presse@var.fr

Attachées de presse
Direction de la communication
Département du Var

ANIMATIONS SPORTIVES ET STANDS D'INFORMATIONS AU COLLÈGE DJANGO RHEINHARDT À TOULON

Vendredi 10 février, de 14 h à 17 h, le collège Django Rheinhardt à Toulon accueillera dans le gymnase de l'établissement, l'événement départemental « Accès aux droits pour tous ».

Tout au long de l'après-midi, les visiteurs pourront assister à des démonstrations de sport adapté et s'informer sur les accès aux droits et aux aides dont peuvent bénéficier les personnes en situation de handicap, les dispositifs d'insertion professionnelle avec des témoignages, les offres d'activités, notamment sportives, ainsi que les questions d'accessibilité aux services publics.

À NOTER

► Toutes les informations sur les actions menées dans les territoires sont à retrouver sur la plate-forme Accès aux droits pour tous : <https://www.handicap.gouv.fr/acces-aux-droits-pour-tous>

LES STANDS D'INFORMATION :

► **Stand Accès aux droits et aux aides** avec le département du Var et la Maison départementale des personnes handicapées :

- **Le département du Var**, chef de file de l'action sociale, il assure une compétence majeure en faveur des personnes en situation de handicap, notamment dans le cadre des politiques d'hébergement des adultes et de la prise en charge financière de la prestation de compensation du Handicap.

Durant l'après-midi, le public trouvera des informations sur les aides du département, notamment les aides versées au titre des prestations ainsi que les aides aux aidants.

- **La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)** : La MDPH est le guichet de service public destiné à faciliter les démarches des personnes en situation de handicap quel que soit leur âge et quel que soit leur handicap dans les domaines suivants : la scolarisation des élèves en situation de handicap, l'insertion professionnelle, l'orientation vers des établissements et des services spécialisés, l'attribution de prestations, comme l'allocation aux adultes handicapés ou la prestation de compensation du handicap, l'attribution de cartes mobilité inclusion...

Durant l'après-midi, des dossiers d'ouverture de droits seront mis à disposition du public ainsi que des informations sur le fonctionnement de la MDPH, les droits et les prestations qu'elle gère...

► **Stand Activités sportives (coordonné par l'Agence régionale de santé)** avec l'UGECAM, l'association « Juste Avec Le Coeur » le Comité Départemental Sport Adapté du Var (CDSA 83) et l'association « Vivre et devenir Villepinte-Saint-Michel » :

- **L'UGECAM Paca Corse, l'association « Juste Avec Le Coeur » et le Comité Départemental Sport Adapté du Var (CDSA 83)** : Ils présenteront l'équipe mobile « EMonSport », dont l'objectif est de favoriser l'accès à une activité sportive des enfants et adolescents en situation de handicap au sein des clubs et des associations sportives.

- L'association «Vivre et devenir Villepinte-Saint-Michel» présentera la démarche d'inclusion sportive engagée depuis plusieurs mois comme site référent des JO 2024 dans la catégorie « Label Or » du dispositif Bell'Estello. Cet établissement accueille 100 enfants et adolescents présentant une déficience intellectuelle légère à modérée avec ou sans troubles associés. Une équipe pluridisciplinaire porte une attention particulière pour favoriser l'autonomie et le développement global de chacun d'entre eux.

Durant l'après-midi, les enseignants d'activité physique adaptée et les éducateurs avec les élèves proposeront des démonstrations de pickleball, tir à l'arc, memory sportif, parcours moteur et handidanse.

► **Stand Insertion professionnelle (coordonné par la direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités)**

avec l'Entreprise adaptée AVATH (Association Varoise d'Aide aux Travailleurs Handicapés), la mission locale de Toulon, Cap emploi Var, l'association d'économie sociale et solidaire et l'ADAPEI Var Méditerranée :

- **L'entreprise adaptée l'AVATH (Association Varoise d'Aide aux Travailleurs Handicapés).** Comme toute entreprise adaptée (EA), l'AVATH permet à des personnes en situation de handicap d'accéder à l'emploi dans des conditions adaptées à leurs capacités. Elle les accompagne dans leur projet professionnel et peut être une passerelle vers d'autres employeurs privés et publics.

Durant l'après-midi, des exemples concrets en terme d'activité et de métiers seront présentés au public. Les EA du Var seront représentées par le Délégué Régional de l'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA) qui présentera leurs missions.

- **La mission locale de Toulon :** La mission locale est un lieu d'accueil pour les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Elle propose un accompagnement global (santé, logement, mobilité, formation emploi, projet professionnel) La mission locale de Toulon dispose d'une référente Santé/Handicap, notamment pour accompagner les bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) dans différentes démarches comme : l'élaboration du projet professionnel, l'accompagnement vers et dans l'emploi, l'aide aux démarches administratives, l'accès aux soins...

Durant l'après-midi, la mission locale des jeunes toulonnais présentera ses offres de services et pourra réaliser des inscriptions pour des jeunes répondant à ses critères.

- **Cap Emploi Var** : L'association varoise pour l'intégration par l'emploi Avie Cap Emploi 83 assure une mission de service public qui développe une expertise dans l'accompagnement et la construction de parcours pour des publics qui nécessitent un accompagnement du fait de leur handicap. Elle déploie une offre de service nationale en direction des demandeurs d'emploi et des employeurs du secteur privé et public pour des actions de recrutement et ou de maintien dans et en emploi. Le réseau Cap emploi assure également la mission de Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) auprès des actifs en recherche d'emploi ou en activité professionnelle.

Durant l'après-midi, Cap emploi mettra à disposition du public un panel de documentation sur l'ensemble de ses actions et apportera toutes les informations utiles relative à l'insertion professionnelle.

- **L'association d'économie sociale et solidaire, l'ADAPEI Var Méditerranée** : l'ADAPEI intervient sur le Dispositif emploi accompagné (DEA) et le Service insertion 16- 25 ans (SI 16-25). Elle soutient les personnes en situation de handicap dans leur projet d'insertion professionnelle ou de maintien dans l'emploi en milieu ordinaire. L'ADAPEI propose également un appui et un accompagnement aux employeurs soucieux de développer une politique RH en faveur des personnes en situation de handicap.

Durant l'après-midi, le public trouvera des informations concernant ces deux dispositifs et pourra échanger avec leurs représentants présents sur le stand.

► **Stand Accessibilité des services publics**

Avec la préfecture du Var et le Pôle d'appui et le Pôle d'appui et de ressources de l'inclusion handicap 83 (PARIH 83) :

- **La préfecture du Var** présentera son registre d'accessibilité pour les usagers.

- **Le Pôle d'appui et de ressources de l'inclusion handicap 83 (PARIH 83)** :

Le PARIH a pour objectif de permettre une pleine participation aux structures de droit commun de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse pour les enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap (0 à 20 ans). Une de ses missions principale est d'accompagner les professionnels et les acteurs du département pour développer les compétences sur l'inclusion et participe à la création d'un réseau entre tous les acteurs.

Durant l'après-midi, le PARIH 83 présentera au public ses actions.

► **Le collège Django Rheinardt** présentera sa classe ULIS (unité localisée d'inclusion scolaire) qui accueille des élèves en situation de handicap.

« ACCÈS AUX DROITS POUR TOUS »

La journée « Accès aux droits pour tous » permet de valoriser les innovations et initiatives locales, les associations, les services de l'État ou les entreprises... Elle a pour but de sensibiliser les citoyens au handicap et d'explicitier par des exemples concrets le rôle de chacun dans la construction de la société inclusive dans toutes ses dimensions : inclusion à l'école et au travail, accessibilité, autonomie, accès aux droits et la citoyenneté pour tous, ...

- donner la parole aux personnes en situation de handicap ainsi qu'aux proches aidants, aux aidants et aux professionnels ;
- multiplier les échanges et les rencontres entre citoyens, et ainsi favoriser le vivre-ensemble et l'accès aux droits ;
- faire connaître les acteurs qui agissent avec et pour les personnes en situation de handicap dans les territoires ;
- informer sur les aides et les services pour les personnes en situation de handicap et leur aidants ;
- faire naître des vocations, surtout chez les jeunes, pour les métiers de l'accompagnement.

Débats, forums, expositions, opérations portes ouvertes, projets pédagogiques, défis sportifs, ... sont autant d'événements, ouverts à tous, qui participent à faire changer le regard sur le handicap.

À PROPOS

LE DÉPARTEMENT DU VAR ET LE HANDICAP

La prise en charge du handicap est une compétence partagée. De façon générale et simplifiée, les aides destinées aux enfants relèvent de l'État, celles destinées aux adultes du Département. Mais le Département accompagne aussi les enfants, notamment à travers le transport des élèves et la prestation de compensation du handicap (PCH) qui relève de sa compétence exclusive.

> Le Département pilote la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

La MDPH est LE lieu unique d'accueil, d'information et d'accompagnement des personnes handicapées, enfants et adultes. Toutes les demandes d'aides, quel que soit l'organisme dont elles relèvent, transitent par la MDPH. La structure réunit les principaux acteurs concernés par l'aide aux personnes handicapées : État, partenaires institutionnels, associations...

Le Département assure la tutelle administrative et financière de l'établissement. Le Président du Conseil départemental préside la commission exécutive qui se réunit deux fois par an. Le Département est aussi l'un des principaux financeurs de la MDPH au côté de l'État et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

La MDPH informe les personnes, instruit les demandes, évalue les besoins, aide à formaliser le projet de vie des personnes handicapées. Mais elle ne décide pas des aides qui relèvent de la seule Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). La CDAPH prend les décisions en toute

indépendance à la lumière des évaluations réalisées par la MDPH. La CDAPH réunit plus de membres que ceux de la MDPH : représentants du Département, des services et établissements publics de l'État (ARS, Académie, etc), des organismes de protection sociale (CAF, CPAM, etc), mais aussi des organisations syndicales, des experts, des représentants des personnes handicapées et de leurs familles désignés par les associations représentatives...

La MDPH assure son secrétariat. Les droits ouverts par la CDAPH sont toujours mis en œuvre par d'autres institutions.

> **L'accueil en établissement et les services à domicile**

Le Département autorise, habilite et contrôle les établissements accueillant des adultes handicapés ainsi que les services d'accompagnement à domicile. Il agréé les particuliers qui souhaitent accueillir à leur domicile un adulte handicapé moyennant rémunération. Le Département finance également le coût de l'hébergement de toutes les structures habilitées et le coût social des services à domicile. L'orientation en établissement ou l'accompagnement par un service à domicile est toujours décidé par la CDAPH, après évaluation de la MDPH.

> **Emploi, reclassement, le Département engagé**

Depuis 1987, les structures de plus de 20 salariés ont l'obligation d'embaucher au moins 6 % de personnes handicapées, sinon elles doivent payer une contribution à l'Association nationale pour la gestion du fonds d'insertion professionnelle des handicapés (Agefiph). Depuis 2005, les pénalités ont été renforcées. Le Département a signé en 2013 un protocole d'accord pour l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans l'institution via la formation, l'adaptation à l'emploi, les aides matérielles et techniques, l'aménagement du poste de travail... Le Département du Var emploie 8 % de personnel handicapé (420 sur 5300 agents).

> **Le transport des élèves handicapés**

Une autre convention a été signée par le Département pour rendre les locaux accessibles aux agents. Cette démarche participe à l'obligation générale de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public, pour laquelle le Département a défini une stratégie de mise en accessibilité à travers un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). La loi NOTRe confie au Département la prise en charge des frais de déplacement des élèves et étudiants handicapés, après instruction du dossier et sur avis favorable de la MDPH.

Près de 1 000 dossiers de demandes de transports sont traités chaque année par la direction des transports du Département, dont environ 800 aboutissent à une prise en charge. Pour plus de la moitié des élèves un transport de substitution est mis en place. Le budget alloué au transport des élèves et étudiants handicapés par le Département dépasse les 3 millions d'€.